

Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)

Chapitre	2	Information générale
Section	2.2	Terminologie et abréviation
Sous-section	2.2.1	Définition des termes

IPT :

L'indice préhospitalier traumatique (IPT) est un nombre compris entre 0 et 24 qui figure sur le rapport ambulancier (AS-803).

GSC :

Le GSC indique le résultat d'une échelle basé sur la somme de trois composantes, pour déterminer la classification des niveaux de coma. Les principales composantes sont : l'ouverture des yeux, la réponse verbale et la réponse motrice.

Selon la nomenclature de Champion, Sacco et Copes « Trauma Scoring », l'échelle de Glasgow est un indice portant sur des évaluations entre 3 et 15, 3 étant un état comateux et 15 un état d'indépendance.

RTS :

Le RTS représente une échelle physiologique de gravité des traumatismes nécessaire en épidémiologie. Il est basé sur les valeurs de L'Échelle de Coma Glasgow, de la pression sanguine systolique et de la respiration. Les valeurs de cette échelle se situent entre 0 et 12.

ISS :

L'ISS est un indice de sévérité du traumatisme qui se traduit par une valeur qui mesure le niveau d'atteinte anatomique des blessures. Il représente la somme des carrés des dernières positions des trois codes AIS les plus élevés des régions les plus traumatisées. La classification AIS (*The Abbreviated Injury Scale AIS*), 1990 revision, Association for the Advancement of Automotive Medicine, des Plaines, indique les codes de blessures traumatiques.

Le résultat du calcul de l'ISS varie entre 1 et 75, 1 qualifiant le traumatisme de mineur. L'ISS est également communément appelé IGT (indice de gravité du traumatisme).

Les six régions du corps concernées par le calcul de l'ISS sont :

- 1- Tête ou cou
- 2- Visage
- 3- Thorax
- 4- Organes abdominaux ou pelviens
- 5- Membres ou ceinture pelvienne
- 6- Externe

MIF :

Mesure de l'indépendance fonctionnelle.

TCC :

Il s'agit d'un traumatisme craniocérébral qui affecte les structures internes du cerveau, du cervelet ou de la tête. Il comprend toutes les blessures à la tête sauf les traumatismes superficiels au cuir chevelu et les pertes de conscience.

Traumatisme médullaire :

Lésion médullaire avec ou sans signe neurologique et/ou avec syndrome médullaire complet ou incomplet.

Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)

Chapitre	2	Information générale
Section	2.2	Terminologie et abréviation
Sous-section	2.2.1	Définition des termes

Catégories de désignation;

La catégorie de désignation représente la classification accordée par le MSSS au centre hospitalier. Elle est établie en relation avec l'expertise du centre hospitalier en matière de traumatologie. La catégorie de désignation peut-être stabilisation, primaire, secondaire, secondaire régional, pédiatrique ou tertiaire.

Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)

Chapitre	2	Information générale
Section	2.2	Terminologie et abréviation
Sous-section	2.2.2	Abréviations

AIS :

Abreviated Injury Scale

AGENCE :

Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux

CAIQ :

Commission d'accès à l'information du Québec

CH :

Centre hospitalier

CHAUQ :

Centre hospitalier universitaire affilié de Québec

HGM :

Hôpital Général de Montréal

ISS :

Injury Severity Scale (indice de sévérité du traumatisme)

IPT :

Indice préhospitalier traumatique

LSSSS :

Loi sur les services de santé et les services sociaux

MSSS :

Ministère de la santé et des services sociaux

RAMQ :

Régie de l'assurance maladie du Québec

ROAE :

Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements

RTQ :

Registre des traumatismes du Québec

SAAQ :

Société de l'assurance automobile du Québec

SOGIQUE :

Société de gestion informatique

TCC :

Traumatisme craniocérébral